



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Séance du lundi 26 juin 2023
A 18 H 00 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération pour attribution d'une subvention à la Chambre des Métiers de l'Aude et à l'Association Guitamines de Narbonne.
3. Délibération pour adhésion au service des missions temporaires du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude. (CDG 11).
4. Délibération pour la vente du bâtiment de l'ancienne Mairie à DOMITIA HABITAT pour un montant de 40 000 €.
5. Délibération pour renouvellement de la mise à disposition à titre gratuit de la cellule n° 5 en ZA « Les Prades » à l'Association Aventure Pluriel.
6. Délibération pour renouvellement de la mise à disposition à titre gratuit et en l'état d'un appartement communal rue de la Poste à l'Association Aventure Pluriel.
7. Délibération pour Calcul du montant de la redevance 2023 pour occupation du domaine public routier et non routier réseaux et ouvrage télécom (RODP). Montant 540.52 euros.
8. Délibération pour modification des statuts du SIVU du Sud Minervois. (Fonctionnement)

Questions diverses.

Présents

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, NEGRE Gilbert, RUGA Jean-Luc, LAPALU Christian, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, PILAT Stéphanie,

Représentés

Mme. SANCHEZ Lucile pouvoir à M. LAPALU Christian
M. PLA Bernard pouvoir à M. CALCOEN Guy
M. LELEU Pierre-Alexandre pouvoir à M. RUGA Jean-Luc

Absents

Néant

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers absents :	0
Procurations :	3
Quorum :	8

Président de séance : M. LAPALU Christian.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance **Mme. PILAT Stéphanie** est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 mai 2023.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Délibération pour attribution d'une subvention à la Chambre des Métiers de l'Aude et à l'Association Guitamines de Narbonne.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal les subventions attribuées aux Associations en 2023 par délibération n° 12 du 06/02/2023.

Il leur demande d'examiner les demandes de subvention suivantes :

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude pour 176 €uros qui représente un montant annuel fixe et une participation de 26 €uros par apprenti résidant dans la commune.
- L'Association GUITAMINES pour un montant de 150 €uros qui représente une participation aux frais engagés pour l'organisation d'une représentation musicale avec soprano et guitariste sur la commune.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

3. Délibération pour adhésion au service des missions temporaires du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude. (CDG 11).

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'adhérer au service des missions temporaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude (CDG 11).

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

4. Délibération pour la vente du bâtiment de l'ancienne Mairie à DOMITIA HABITAT pour un montant de 40 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la cession du bâtiment de l'ancienne Mairie sis 2 place de la Mairie et cadastré section A n°93, d'une superficie de 140 m² au bailleur social (OPH) DOMITIA HABITAT pour un montant de 40 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que cette cession va permettre de créer des logements sociaux sur la commune.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Délibération pour renouvellement de la mise à disposition à titre gratuit de la cellule n° 5 en ZA « Les Prades » à l'Association Aventure Pluriel.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, pour contribuer au chantier de restauration de la « Barque de Patron » La Marie-Thérèse, de renouveler la mise à disposition à l'Association « Aventure Pluriel », à titre gratuit, du **1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**, de la cellule n° 5 aux Ateliers Municipaux ZA Les Prades, pour leur permettre de stocker du matériel et de réaliser certains travaux à l'abri.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

6. Délibération pour renouvellement de la mise à disposition à titre gratuit et en l'état d'un appartement communal rue de la Poste à l'Association Aventure Pluriel.

Monsieur le Maire propose à son assemblée, pour contribuer au chantier de restauration de la « Barque de Patron » La Marie-Thérèse, de mettre à nouveau à disposition de l'Association « Aventure Pluriel », à titre gratuit et en l'état du **1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**, l'appartement communal sis n° 2 rue de la Fontaine à Ventenac-en-Minervois afin de permettre le logement du personnel œuvrant sur la péniche.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

7. Délibération pour Calcul du montant de la redevance 2023 pour occupation du domaine public routier et non routier réseaux et ouvrage télécom (RODP).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques, et ainsi de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour **2023**, pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit et d'émettre les titres de recettes correspondants

Année 2023	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m ²) 1 armoire à 2 m2
	Souterrain 7.750 km	Aérien 1.822 km		
Domaine public <u>routier</u> communal	46.95 €	62.60 €	Non plafonné	31.30 €
Domaine public <u>non</u> <u>routier</u> communal	1341.52	1341.52	Non plafonné	871.99

Calcul de la redevance 2023 :

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

ARTERES

Artères du domaine public routier :

En souterrain : 46.95 € X 7.750 km = **363.86 €**

En aérien : 62.60 € X 1.822 km = **114.06 €**

INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES

1 Armoire Technique (2m2) : 31.30 € x 2 = **62.60 €**

MONTANT DE LA REDEVANCE 2023 :

• 363.86 + 114.06 + 62.60 = **540.52 €** pour l'année 2023

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

8. Délibération pour modification des statuts du SIVU du Sud Minervois. (Fonctionnement)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de nombreux projets de développement de l'offre de service du CIAS du Sud Minervois, il convient de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal Sud Minervois (SIVU).

La modification de ces statuts permettra au SIVU du Sud Minervois de se positionner sur plusieurs niveaux de gestion : maîtrise d'ouvrage, gestion directe des services ou des projets.

Vu la délibération n°2023-09 en date du 12 juin 2023 du SIVU du Sud Minervois.

Article 1 : Composition du syndicat.

Cet article a subi une modification en listant les 11 communes adhérentes au SIVU DU Sud Minervois

Article 2 : objet du syndicat.

L'article a été modifié pour supprimer l'explication relative au fonctionnement de communauté de commune du Canal du Midi en Sud Minervois, dissoute.

Concernant la compétence Enfance-jeunesse-famille, Monsieur le Maire propose d'ajouter les

- Construction, gestion et fonctionnement de lieux de vie qui relèvent de sa compétence (accueils collectifs de mineurs, crèches, micro crèches, relais petite enfance ...)
- Amélioration, agrandissement ou construction de lieux de vie qui relèvent de sa compétence.
- Création et gestion d'une Prestation de Service Jeunes (PS) en direction des jeunes de 12 à 25 ans.
- En cas de dissolution du SIVU du COLLEGE, l'entretien des locaux du gymnase du Collège.

Concernant la compétence **Gérontologie-Handicap**, Madame le Maire propose d'ajouter :

- Construction, gestion et fonctionnement d'un EHPAD.
- Construction, gestion et fonctionnement d'une résidence autonomie ou de résidences co-location.
- Amélioration, agrandissement ou construction de lieux de vie qui relèvent de sa compétence.
- Création et gestion de services permettant d'employer des personnes en situation de handicap (entreprise adaptée).
- Gestion directe ou indirecte de tiers- lieux permettant l'ouverture des services gérontologie (EHPAD) vers l'extérieur.

Monsieur le Maire évoque qu'il a été également soumis la proposition d'ajouter à l'article 2, la phrase suivante : Dans le cadre d'investissement liés aux compétences listées ci-dessus, les modes de gestion aux services et projets, feront l'objet d'une délibération systématique par le comité syndical afin d'identifier le mode de gestion choisi.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance à déterminer au mois de septembre.

Clôture de la séance à 20 heures.

Signatures

Christian LAPALU, Maire et Président de séance :

Stéphanie PILAT, Secrétaire de séance :